Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260924-2026_06_012-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 202

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
CONVENTION AVEC LA REGION BRETAGNE – GESTION GROUPEE DE LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE)

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 24 septembre 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 33

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, M. FOSSÉ, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme PEYRE, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme PLESTAN, Mme LE HUEC, Mme LOPEZ-LE GOFF, Mme SORET-CELLE, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. DELLA, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :
Mme BUSSENEAU donne pouvoir à Mme SORET-CELLE
M. FUCHS donne pouvoir à M. HENAFF

Mme LE MOËL RAFLIK est élue secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de M. KIEN

Présentation du dispositif des CEE

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) constitue l'un des instruments importants de la politique de maîtrise de la demande énergétique.

Il repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et carburants pour automobiles). Ces derniers sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients (ménages, collectivités territoriales ou professionnels) et obtiennent en

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260924-2026_06_012-DE

contrepartie des CEE. S'ils ne répondent pas à leur obligation, les « obligés » sont soumis à une pénalité, aujourd'hui dissuasive.

Le dispositif désigne par ailleurs d'autres acteurs qualifiés d' «éligibles », tels que les collectivités locales (à partir d'un certain volume d'action généré) qui peuvent également obtenir des CEE en contrepartie de la réalisation d'actions, ou d'incitation à la réalisation d'actions, engendrant des économies d'énergie.

Contexte actuel

La Ville de Lanester seule ne peut revendiquer le statut d'éligible car son volume d'actions est trop faible. Pour en bénéficier, elle adhère depuis 2013 à un dispositif de regroupement pour la collecte et la vente des CEE porté par Lorient Agglomération.

Ainsi Lorient Agglomération dépose les dossiers de demande de CEE de la commune et en assure la vente. Entre 2023 et 2025, 15 800€ de recettes ont été perçus via ce dispositif par la Ville de Lanester.

Lorient Agglomération a fait part aux communes d'un renforcement des exigences liées au dispositif des CEE, de complexification des procédures de dépôt et de contrôle des opérations afin de limiter les fraudes. Ces contrôles deviennent un frein pour les collectivités et une dépense supplémentaire de plus en plus importante.

La Région Bretagne a mis en place une gestion groupée régionale pour la valorisation des CEE. Cette démarche collective vise à faciliter les dépôts de demande de CEE pour ses membres. Lorient Agglomération nous propose d'y adhérer, ce qui présentera plusieurs avantages :

- Des dépôts de demande de CEE supplémentaires,
- La simplification des contrôles des opérations,
- La massification des volumes de CEE avec l'obtention d'un meilleur prix de vente.

Cette démarche sera transparente pour les communes, qui continueront à solliciter uniquement Lorient Agglomération pour valoriser leurs actions. La convention permettra de mandater Lorient Agglomération pour l'instruction des dossiers de la commune sur le compte CEE de la Région Bretagne.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de vie, Urbanisme et Transitions du 7 septembre 2026,

Considérant la nécessité d'optimiser le dispositif des certificats d'économie d'énergie de la commune en le situant à la meilleure échelle possible, et en l'occurrence à l'échelle régionale,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article unique : AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec la Région Bretagne pour la gestion groupée de la valorisation des certificats d'économies d'énergie, ainsi que tous les documents afférents.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER 56 (MORBIHAN)